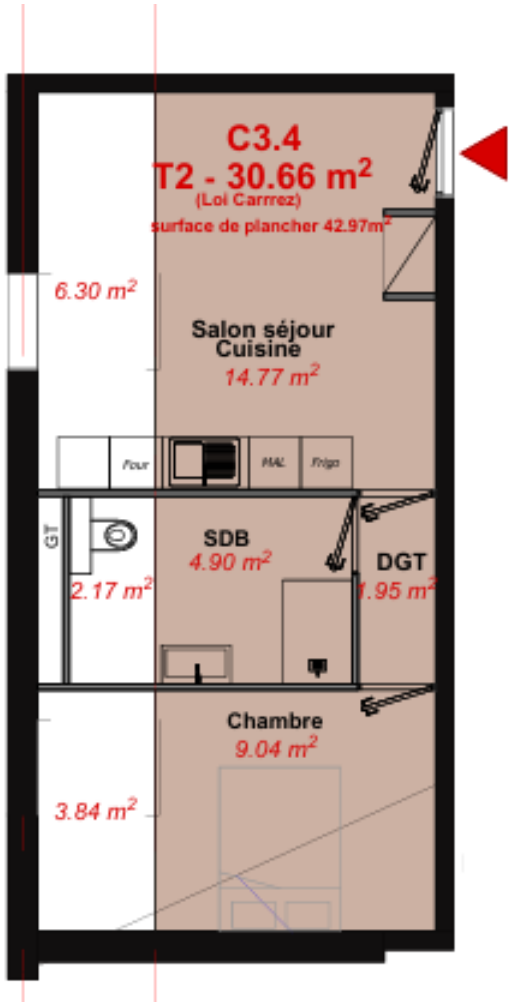
LES CONSTRUCTEURS DU BOIS

Résidence Le Kelsch

T2 – R+3 – C3.4

Boulevard Kelsch – 88400 Gérardmer







Pièce	*Surface (m²)*
Dégagement	1,95
Pièce à vivre	14,77
Salle de bain	4,90
Chambre	9,04
TOTAL	**30,66**
Place de parking privative	12,5
Total surface pondérée	**36,66**

Achat en BRS*
Sous conditions d'éligibilité

110 490€

Contactez-nous:
03 29 68 52 12
immo@lesconstructeursdubois.fr



LES CONSTRUCTEURS DU BOIS

Pourquoi acheter du neuf ?

Résidence Le Kelsch à Gérardmer

01
Frais de notaire réduits

Seulement 2 à 3 % du prix d'achat.

02
Haute performance énergétique

Des performances élevées pour un logement économe.

03
Garanties constructeur

Décennale, biennale et parfait achèvement.

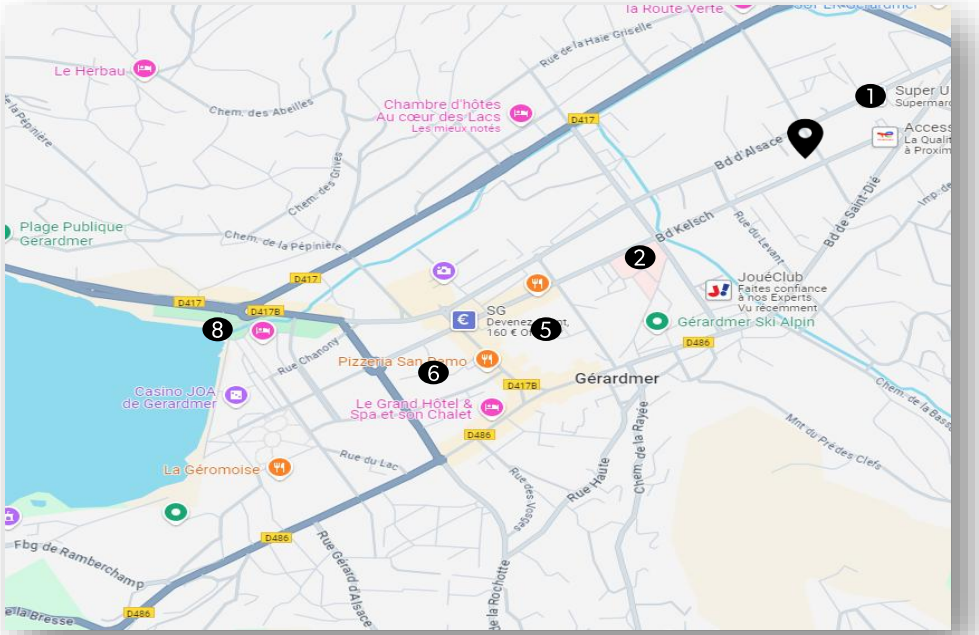
04
PTZ

Vous êtes primo-accédant ? Bénéficiez du Prêt à Taux Zéro !

05
Aucuns travaux à prévoir

Vous emménagez en toute sérénité : tout est neuf.

À PROXIMITÉ IMMEDIATE DE VOTRE FUTUR LOGEMENT :



1. Supermarché
2. Centre hospitalier
3. Boulangerie
4. Gare routière
5. Supermarché + pharmacie
6. Maison Médicale
7. Lycée de la Haie Griselle
8. Lac de Gérardmer

La construction bois, notre ADN

bois-de-france · CONSTRUCTION BOIS · Pacte bois-biosourcés

Contactez-nous : 03 29 68 52 12
immo@lesconstructeursdubois.fr

LES CONSTRUCTEURS DU BOIS

L'accession à la propriété, adaptée à votre situation



VOUS BÉNÉFICIEZ DU MÊME LOGEMENT, DES MÊMES GARANTIES ET DE LA MÊME QUALITÉ QU'UNE ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) CLASSIQUE. SEULE LA PROPRIÉTÉ DU TERRAIN DIFFÈRE.

ACHAT CLASSIQUE (PLEINE PROPRIÉTÉ)

Votre logement
Le terrain : vous appartient

Le logement et le terrain vous appartiennent.
Usage et revente libres.

ACHAT EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE)

Votre logement
Le terrain : appartient à l'OFS

Vous êtes propriétaire du logement. Le terrain reste la propriété de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) contre le paiement d'une faible redevance mensuelle.

	ACHAT CLASSIQUE	ACHAT EN BRS
Prix	154 697€ TTC	110 490€ TTC
TVA	20 %	5,5 %
Redevance mensuelle	Aucune	Oui
Plafonds de ressources	Aucun	Oui (revenu fiscal de référence N-2)
Usage	Libre (résidence principale, investissement locatif)	Résidence principale exclusivement
Revente	Libre	Encadrée (Plus-value encadrée, et revente à un acquéreur éligible au BRS)
PTZ (prêt à taux zéro)	Oui	Oui

Votre parcours d'achat en BRS

1 ÉLIGIBILITÉ
Votre futur logement doit être votre résidence principale, et vos revenus sont inférieurs aux plafonds en vigueur.

2 ACQUISITION
Vous achetez votre logement sur plan, en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA).

3 INSTALLATION
Vous prenez possession de votre logement.

4 REDEVANCE & REVENTE
Vous versez une redevance mensuelle à l'OFS. Votre logement est revendable, dans un cadre qui préserve son accessibilité.